République Française	**CONSEIL MUNICIPAL**	**Délibération n° 2023.06.11** **Du 10 octobre 2023**
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-trois, le 10 octobre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 4 octobre, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud La Celle Saint-Cloud	Objet : Solde sur subvention au CPEA- Exercice 2023 Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20231010-DEL2023-06-11-DE Date de télétransmission : 13/10/2023 Date de réception préfecture : 13/10/2023	
Secrétaire de séance :		
En exercice : 35 Présents : 32 Pouvoirs : 3 Votants : 35		
Pour : 35		

Présents

Le Maire
Olivier DELAPORTE

Les Maires-adjoints
Sylvie d'ESTEVE
Pierre SOUDRY
Sophie TRINIAC
Jean-Christian SCHNELL
Valérie LABORDE
Benoît VIGNES
Anne-Sophie MARADEIX
Michel AUBOUIN
Dominique PAGES
Richard LEJEUNE

Les Conseillers
Mohamed KASMI
Naïma CONTE EL ALAMI
Olivier MOUSTACAS
Birgit DOMINICI
Geneviève SALSAT
Georges LEFEBURE
Bruno-Olivier BAYLE
Françoise ALBOUY
Laurent BOUMENDIL
Nathalie PEYRON
Pierre QUIGNON-FLEURET
Juliette DECAUDIN
Jean-François BARATON
Carmen OJEDA-COLLET
Stéphane MICHEL
Marie-Pierre DELAIGUE
Olivier BLANCHARD
Hélène ALEXANDRIDIS
Philippe LERIN
Jean-François THOMAS
Andrée BLOCH

Absents excusés :
Absents ayant donné pouvoir :
Vincent POUYET à Sylvie d'ESTEVE
Laurent DUFOUR à Valérie LABORDE
Blaise VIGNON à Philippe LERIN

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-06-22 du Conseil municipal du 15 décembre 2020 relative à la convention pluriannuelle "Ville / CPEA" pour la période 2021-2026,

Vu la délibération n° 2022-06-13 du Conseil municipal du 6 décembre 2022 relative au versement d'une avance sur subvention au CPEA de 115 000 € au titre de l'exercice 2023 conformément à cette convention,

Vu la convention pluriannuelle « Ville-CPEA » et notamment ses articles 5 et 9,

Vu l'avis favorable de la Commission Vie sociale – Jeunesse - Famille réunie le 27 septembre 2023,

Considérant qu'il convient d'arrêter le montant du solde 2023 au regard du bilan d'activités et d'une analyse de l'exécution budgétaire de l'association,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal 2023,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE :

D'arrêter le solde de la subvention 2023 au CPEA à un montant de 38 700 euros.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2023.

Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en Préfecture le 13/10/23
et de sa publication le 13/10/23
P/ Le Maire
Par délégation

Aude BELLOIR
Directrice du Pôle Administration Générale
Relations aux Citoyens

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,

Olivier DELAPORTE
Vice-Président de Versailles Grand Parc

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.